



AMagne

Conditions Générales de Vente



Article 1 : Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités d'exécution des prestations proposées par le Prestataire : création graphique, identité visuelle, illustration, mise en page, webdesign, modélisation 3D, réalisations gouachées, et plus généralement toute prestation de design visuel.
Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 2 : Identification du Prestataire

Nom et Prénom :
Téchi Aymrick
Statut Juridique :
Micro-entrepreneur
Dénomination Commerciale :
AYMagine
Adresse du siège social :
224 route de Sacconges, 74600 Annecy
Numéro SIREN / SIRET :
994015469 / 994 015 469 00012
Contact Email :
aymagine.creations@gmail.com
Contact Téléphone :
06 67 39 60 22
"TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Article 3 : Commande et Devis

Chaque prestation fait l'objet d'un devis détaillé comprenant : description de la mission, délais, tarifs, conditions d'utilisation des créations.

Article 4 : Domaine d'application et acceptation des CGV

Le devis signé (daté et précédé de la mention "Bon pour accord") fait office de contrat, sous réserve du paiement de l'acompte mentionné à l'article 7.2 ci-dessous.

Article 5 : Obligations et Responsabilités du Client et du Prestataire

5.1 Obligation du Prestataire

Le Prestataire s'engage à :
- Fournir une prestation conforme au devis signé.
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la qualité attendue.
- Respecter les délais convenus dans la mesure où le Client fourni en temps utile l'ensemble des informations contenu et validation nécessaire.
- Informer le Client de toute difficulté pouvant impacter l'avancement ou la bonne exécution de la mission.
- Garantir l'originalité des créations fournies et leur conformité avec les règles du droit d'auteur.

Il est tenu à une obligation de moyens et non de résultat il s'engage à réaliser le travail avec sérieux professionnalisme et compétences sans garantir l'atteinte d'un objectif commercial ou marketing particulier.

5.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à :
- Fournir toutes les informations nécessaires (brief complet, contenus, images, textes…) de manière claire,précise et dans les délais,
- Garantir que les éléments fournis sont libres de droits ou qu'il détient les autorisations nécessaires,
- Valider les propositions dans des délais raisonnables afin de respecter le planning établi,
- Régler les sommes dues conformément aux délais indiqués dans le devis et les présentes CGV.

Le Client reconnaît que tout retard de transmission d'informations ou de validation affecte les délais de livraison initialement prévus.

5.3 Responsabilités du Prestataire

Le Prestataire ne peut être tenu responsable :
- d'erreurs résultant d'informations ou de contenus fournis par le Client,
- de retards causés par le Client (retards de validation, modifications tardives, absence de feedback…),
- de l'utilisation ultérieure des créations par le Client dans un contexte non prévu ou illégal,
- des conséquences financières ou commerciales découlant de l'exploitation des créations (chiffre d'affaires, notoriété, classement, performance marketing, etc.).

Si une intervention supplémentaire s'avère nécessaire pour corriger un problème non imputable au Prestataire, elle pourra faire l'objet d'une facturation additionnelle.

5.4 Responsabilités du Client

Le Client est responsable :
- de l'usage qu'il fait des créations une fois livrées,
- du respect des droits d'auteur, licences et cessions précisées au devis,
- de la conformité des informations et contenus qu'il fournit (textes légaux, mentions obligatoires, photos, logos tiers, etc.).

Il appartient au Client de vérifier les contenus et supports avant diffusion ou impression.
La validation finale vaut acceptation définitive.

5.5 Cas de force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable en cas de force majeure au sens de la loi (catastrophe naturelle, panne majeure, maladie grave, guerre, etc.).
Les délais peuvent alors être suspendus pendant la durée de l'événement.

Article 6 : Processus de Création et Validations

Le processus comprend les étapes suivantes : brief, propositions graphiques, versions, allers-retours et validation finale. Chaque prestation forfaitaire comprend jusqu'à 3 séries de modifications (allers-retours), sauf mention différente dans le devis.
Sont considérés comme modifications supplémentaires :

- toute retouche au-delà des 3 allers-retours inclus,
- tout changement majeur du brief initial (nouvelle direction artistique, nouvelles pistes, ajout de contenus, modification du périmètre…).

Ces prestations sont facturées à l'heure, conformément à l'article 7.
La validation finale par le Client vaut acceptation définitive du projet. Elle déclenche la facturation du solde prévu à l'article 7.2.

Article 7 : Tarification, Modalités de Paiement et Pénalités

7.1 Prestations au forfait

Certaines prestations (telles que création d'identité visuelle, logo, supports print, templates, illustrations, webdesign, maquettes, etc.) sont proposées au forfait, selon un prix global défini dans le devis.
Le forfait comprend :

- le périmètre détaillé dans le devis,
- le nombre d'allers-retours inclus précisé à l'article 6,
- les livrables déterminés à l'avance.

Toute demande sortant du périmètre initial (nouveaux éléments, nouvelles versions, ajout de pages, changement majeur de direction. artistique…) fait l'objet :

- soit d'un avenant,
- soit d'une facturation horaire selon le tarif en vigueur.

7.2 Prestations facturées à l'heure

Les prestations suivantes peuvent être facturées à l'heure, notamment :

- modifications supplémentaires,
- déclinaisons, adaptations ou mises à jour de documents,
- retouches, corrections ou variantes supplémentaires,
- accompagnement continu,
- interventions ponctuelles non planifiées,
- consulting, DA, recommandations créatives, assistance technique.
- Le tarif horaire est indiqué dans le devis ou la grille tarifaire.
- Le temps est comptabilisé au quart d'heure entamé, sauf indication contraire.

Toute prestation engagée à la demande du Client vaut acception de la facturation horaire.

7.3 Changements de mode de facturation

Si, en cours de projet, le Client demande des modifications ou ajouts rendant le forfait inadapté, le Prestataire peut proposer :

- un nouveau forfait révisé, ou
- un passage à la facturation horaire pour les éléments supplémentaires.

Dans tous les cas, aucune prestation complémentaire n'est engagée sans accord explicite du Client.

7.4 Tarification

Les prix des prestations sont indiqués en euros (€) et sont entendus toutes taxes comprises (TTC).
En sa qualité de micro-entrepreneur, le Prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA (Article 293 B du Code Général des Impôts). Par conséquent, la TVA n'est pas applicable et ne sera pas facturée.

7.5 Modalités de Paiement

Sauf accord écrit contraire, les modalités de paiement sont les suivantes :
Acompte : Un acompte correspondant à 40 % (quarante pour cent) du montant total TTC du devis est exigé à la signature de ce dernier. L'exécution de la prestation ne débute qu'à réception de l'acompte.
Solde : Le solde du prix (soit 60 % du montant TTC) est dû au moment de la livraison finale de l'œuvre et facturé dans les 6 jours suivant l'émission de la facture de solde.
Le règlement s'effectue par virement bancaire ou tout autre moyen précisé sur le devis et la facture.

7.6 Retard de Paiement et Pénalités

En cas de retard de paiement :

– Pour les Clients professionnels, des pénalités de retard sont appliquées au taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de dix (10) points, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est également due.

– Pour les Clients particuliers, des pénalités de retard sont appliquées au taux d'intérêt légal en vigueur, sans indemnité forfaitaire.
Les pénalités de retard courent automatiquement à compter du jour suivant la date d'échéance indiquée sur la facture, et ce sans qu'un rappel soit nécessaire.

Article 8. Annulation de la commande

En cas d'annulation par le Client après signature du devis :

- l'acompte de 40 % reste acquis au Prestataire,
- les travaux déjà réalisés au-delà de cet acompte pourront être facturés en supplément.

En cas d'annulation de la part du Prestataire (exceptionnelle), l'acompte est remboursé intégralement.

Article 9. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

9.1 Principe

Selon le Code de la propriété intellectuelle, les créations graphiques restent la propriété exclusive du Prestataire jusqu'à paiement intégral de la facture.

9.2 Cession des droits

La cession des droits d'auteur n'est pas automatique : elle fait l'objet d'une clause spécifique dans le devis ou le contrat.

La cession intervient selon l'usage, et doit préciser obligatoirement :

- la nature des droits cédés (reproduction, représentation, adaptation),
- la durée d'exploitation,
- le territoire (France, Europe, monde…),
- les supports (print, web, médias sociaux, vidéo, objets divers…),
- le volume de diffusion (tirages, impressions…).

Sans indication contraire sur le devis :
La cession est limitée à l'usage strictement défini pour la commande.

Article 10. Droits de diffusion du Prestataire

Sauf mention contraire écrite du Client (pour raisons de confidentialité, par exemple), le Prestataire peut présenter les projets réalisés dans :

- son portfolio,
- son site web,
- ses réseaux sociaux,
- ses supports commerciaux.

Article 11. Confidentialité

Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information stratégique ou sensible concernant le Client.

Article 12. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.
À défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du Prestataire.

Article 13. Mise à Disposition des Fichiers Sources

Sauf mention contraire indiquée sur le devis, les fichiers sources (tels que : fichiers ouverts, calques modifiables, éléments natifs, fichiers de travail, maquettes modifiables ou tout fichier permettant la modification directe des créations) ne sont pas inclus dans les livrables standards.
Les livrables prévus dans le devis correspondent uniquement aux formats d'exploitation (PDF, PNG, JPG, SVG, fichiers optimisés pour impression ou pour le web).
Si le Client souhaite obtenir les fichiers sources, leur transmission fait l'objet d'une facturation supplémentaire correspondant à 10 % (dix pour cent) du montant total TTC du devis initial.
La mise à disposition des fichiers sources intervient uniquement après :

1. Paiement intégral de la prestation,
2. Paiement complémentaire relatif aux fichiers sources.

Les fichiers sources sont fournis dans l'état où ils existent au moment de la demande.
Toute adaptation, modification ou reconstitution spécifique demandée par le Client peut faire l'objet d'une facturation additionnelle.

Article 14. Relation entre Fichiers Sources et Propriété Intellectuelle

La mise à disposition des fichiers sources ne constitue en aucun cas une cession de droits d'auteur, même partielle.
La fourniture des fichiers sources permet uniquement au Client d'effectuer des modifications techniques, et n'autorise pas :

- des usages non prévus au devis,
- une diffusion sur de nouveaux supports,
- une adaptation artistique substantielle,
- la revente, la sous-cession ou la redistribution des fichiers,
- une exploitation non prévue au contrat.

Seules les cessions de droits explicitement mentionnées par écrit dans le devis ou dans un contrat séparé sont valides.
À défaut de précision écrite, aucune cession de droits ne peut être présumée.

Article 15. Propriété Intellectuelle

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, les créations graphiques (design, illustrations, logos, documents, maquettes, supports visuels, fichiers sources, recherches préliminaires) demeurent la propriété exclusive du Prestataire jusqu'au paiement intégral de la facture.
Après paiement total, le Client obtient uniquement les droits d'usage spécifiquement définis dans le devis ou dans le contrat :

- nature des droits (reproduction, représentation, adaptation),
- durée d'exploitation,
- territoire,
- supports ou médias,
- volumes de diffusion.

Toute utilisation non prévue dans le périmètre de cession constitue une violation des droits d'auteur et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire ou de poursuites.
Les droits moraux de l'auteur (respect de l'œuvre, paternité, droit de retrait, droit au nom) restent inaliénables et perpétuels.

Article 16. Cession proportionnelle des droits pour exploitation commerciale

Lorsque les créations réalisées par le Prestataire (illustrations, stickers, motifs, visuels, éléments graphiques ou tout autre contenu destiné à être reproduit et vendu) font l'objet d'une exploitation commerciale par le Client, celui-ci s'engage à verser au Prestataire une rémunération proportionnelle.
Cette rémunération correspond à :

- X % du montant HT de chaque vente réalisée, ou
- X,XX € par exemplaire vendu (selon ce qui est indiqué dans le devis).

Le Client devra transmettre au Prestataire, chaque trimestre, un relevé de ventes détaillant :

- Les quantités fabriquées,
- Les quantités vendues,
- Le prix de vente unitaire,
- Le chiffre d'affaires généré,
- Le montant des royalties dues.
- Le paiement des royalties devra intervenir au plus tard 30 jours après réception du relevé.

Toute reproduction, diffusion, distribution, mise en vente, des créations du Prestataire sans paiement de cette rémunération proportionnelle, constitue une violation du code de la propriété intellectuelle et engage la responsabilité du Client.
Cette cession proportionnelle est accordée pour l'exploitation commerciale des créations du Prestataire et n'emporte aucun transfert de propriété intellectuelle au-delà des conditions définies dans le présent document.



